

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe****Déposé / Reçu le**Réservé
au
Moniteur
belge***26083725*****23 JUIN 2026****au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles****N° d'entreprise : 0475 491 624****Nom****(en entier) : EUROPEAN GERIATRIC MEDICINE SOCIETY****(en abrégé) : EuGMS****Forme légale : Association internationale sans but lucratif****Adresse complète du siège : Clos Chapelle-aux-Champs 30 Boîte 3037, 1200 Woluwe-Saint-Lambert****Objet de l'acte : Personne chargée de la gestion journalière (Secrétaire) - Composition du Conseil d'Administration (Président Elu, Président, Président Sortant)****I. EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION VIRTUELLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 9 SEPTEMBRE 2025****A. Confirmation de la réélection de la Secrétaire**

Le Conseil d'Administration a confirmé, pour autant que de besoin et aux fins des formalités administratives et de publication, que le 2 mai 2022, il a décidé de réélire Mme Benedetta BELLOTTI, née le 15 juillet 1974 à Naples (Italie) et élisant domicile au siège de l'Association, en qualité de Secrétaire de l'Association avec effet au 1^{er} janvier 2024. La Secrétaire a été réélue pour une durée indéterminée. Son mandat est rémunéré.

Il est rappelé que conformément à l'article 44 des Statuts de l'Association, la Secrétaire est chargée de la gestion journalière de l'Association et que conformément à l'article 46 des Statuts de l'Association, dans le cadre de la gestion journalière, la Secrétaire peut valablement représenter l'Association, agissant seule.

B. Délégation de pouvoirs

Le Conseil d'Administration a décidé d'octroyer, avec effet immédiat, tous pouvoirs à M. Antoine Druetz, Mme Alix Degrez, Mme Fantine Miroir, Mme Pauline Vansteenkiste et Mme Shana Gailliez, avocats élisant tous domicile à Rue Belliard 15, 1040 Bruxelles, chacun avec pouvoir d'agir seul et avec capacité de substitution à tout avocat des bureaux belges d'EY Law, et (iii) Ad-Ministerie SRL, ayant ses bureaux sis Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, représentée par M. Adriaan de Leeuw, élisant domicile à Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, avec pouvoir d'agir seul et avec capacité de substitution en vue de déposer tout formulaire de publication et tout autre document requis auprès du Tribunal de l'Entreprise de Bruxelles afin de procéder (i) à tout dépôt, (ii) à toute publication aux Annexes du Moniteur Belge, et (iii) à toute modification des données relatives à l'Association auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, afférents à tous résolutions prises par la présente réunion du Conseil d'Administration de l'Association, et à cette fin compléter, signer et déposer tout formulaire, faire toute déclaration, et en générale poser toute action qui serait nécessaire ou utile afin d'exécuter cette délégation de pouvoirs spéciale.

II. EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 SEPTEMBRE 2025**A. Fin de mandat de Président et nouveau Président Sortant**

L'Assemblée Générale a pris acte de la fin du mandat de Monsieur Mirko PETROVIC, né le 9 octobre 1959 à Belgrade (Serbie) et élisant domicile au siège de l'Association, en tant que Président, avec effet au 31 décembre 2025.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

L'Assemblée Générale constate que, conformément à l'article 35.4 des statuts de l'Association, suite à la fin de son mandat de Président, Monsieur Mirko PETROVIC, prénommé, est devenu de plein droit Président Sortant, avec effet au 1^{er} janvier 2026.

La durée du mandat du Président Sortant est de deux (2) ans, non renouvelable. Le mandat du Président Sortant n'est pas rémunéré.

Conformément à l'article 27.2 des statuts de l'Association, le Président Sortant est de plein droit administrateur.

B. Fin de mandat de Président Elu et nouveau Président

L'Assemblée Générale a pris acte de la fin du mandat de Monsieur Tahir MASUD, né le 10 mars 1961 à Lahore (Pakistan) et élisant domicile au siège de l'Association, en tant que Président Elu, avec effet au 31 décembre 2025.

L'Assemblée Générale constate que, conformément à l'article 35.3 des statuts de l'Association, suite à la fin de son mandat de Président Elu, Monsieur Tahir MASUD, prénommé, est devenu de plein droit Président, avec effet au 1^{er} janvier 2026.

La durée du mandat du Président est de deux (2) ans, non renouvelable. Le mandat du Président n'est pas rémunéré.

Conformément à l'article 27.2 des statuts de l'Association, le Président est de plein droit administrateur.

C. Fin de mandat du Président Sortant

L'Assemblée Générale a pris acte de la fin du mandat de Monsieur Cornel SIEBER, né le 10 mai 1959 à Basel (Suisse) et élisant domicile au siège de l'Association, en tant que Président Sortant et, par conséquent, en tant qu'administrateur, avec effet au 31 décembre 2025.

D. Election du Président Elu

L'Assemblée Générale a décidé d'élire Monsieur Antonio CHERUBINI, né le 9 juillet 1966 à Spoleto (Italie) et élisant domicile au siège de l'Association, en tant que Président Elu, avec effet au 1^{er} janvier 2026.

La durée du mandat du Président Elu est de deux (2) ans, non renouvelable. Le mandat du Président Elu n'est pas rémunéré.

Conformément à l'article 27.2 des statuts de l'Association, le Président Elu est de plein droit administrateur.

E. Composition du Conseil d'Administration

Par conséquent, le 1^{er} janvier 2026, le Conseil d'Administration se composera comme suit :

- Monsieur Tahir MASUD (Président) ;
- Monsieur Mirko PETROVIC (Président Sortant) ;
- Monsieur Antonio CHERUBINI (Président Elu) ;
- Madame Nathalie VAN DER VELDE (Directeur Académique) ;
- Monsieur Stany PERKISAS (Finance Director) ;
- Monsieur Roman ROMERO-ORTUNO (Education & Training Director) ;
- Madame Karolina PIOTROWICZ (Secrétaire Générale) ;
- Madame Ana Sofia BAPTISTA DUQUE (Communication and Web Director) ; et
- Monsieur Graziano ONDER (Research Director).

F. Délégation de pouvoirs

L'Assemblée Générale a décidé d'octroyer, avec effet immédiat, tous pouvoirs à (i) M. Antoine Druetz, Mme Alix Degrez, Mme Fantine Miroir, et Mme Pauline Vansteenkiste, avocats élisant tous domicile à Rue Belliard 40, 1040 Bruxelles, chacun avec pouvoir d'agir seul et avec capacité de substitution à tout avocat des bureaux belges d'EY Law, et (ii) Ad-Ministerie SRL, ayant ses bureaux sis Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, représentée par M. Adriaan de Leeuw, élisant domicile à Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, avec pouvoir d'agir seul et avec capacité de substitution en vue de déposer tout formulaire de publication et tout autre document requis auprès du Tribunal de l'Entreprise de Bruxelles afin de procéder (i) à tout dépôt, (ii) à toute publication aux Annexes du Moniteur Belge, et (iii) à toute modification des données relatives à

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

l'Association auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, afférents à toutes résolutions prises par la présente réunion de l'Assemblée Générale de l'Association, et à cette fin compléter, signer et déposer tout formulaire, faire toute déclaration, et en général poser toute action qui serait nécessaire ou utile afin d'exécuter cette délégation de pouvoirs spéciale.

Ad-Ministerie SRL
représentée par
Adriaan de Leeuw

Mandataire

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).